

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds mondial sélect Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com), ou visitez le [www.ninepoint.com/fr](http://www.ninepoint.com/fr).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

## BREF APERÇU

|                                                 |                                              |                                       |                                         |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Codes du fonds :</b>                         | \$ CA : NPP5014<br>\$ US : NPP5026           | <b>Gestionnaire du fonds :</b>        | Ninepoint Partners LP                   |
| <b>Date de création de la série :</b>           | 24 juin 2025                                 | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b> | Ninepoint Partners LP                   |
| <b>Valeur totale du fonds au 24 juin 2025 :</b> | Non disponible puisque le fonds est nouveau. | <b>Distributions :</b>                | Annuelles, en décembre (le cas échéant) |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>       | Non disponible puisque le fonds est nouveau. | <b>Placement minimal :</b>            | 500 \$ initial, 25 \$ additionnel       |

## DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds cherche à saisir le potentiel de croissance d'actions mondiales sur lesquelles des dividendes sont versés ou non et à procurer une plus-value du capital en investissant dans un portefeuille concentré de chefs de file mondiaux dans le domaine de l'innovation.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 24 juin 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (au 24 juin 2025)

Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.

### Répartition des placements (au 24 juin 2025)

Cette information n'est pas disponible puisque le fonds est nouveau.

## QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

## NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Ninepoint Partners LP. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

## AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du fonds depuis la création de la série. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau et qu'il n'a pas placé de titres au moyen d'un prospectus simplifié pendant une année civile entière.

### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau et qu'il n'a pas placé de titres au moyen d'un prospectus simplifié pendant une année civile entière.

### Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau et qu'il n'a pas placé de titres au moyen d'un prospectus simplifié depuis 12 mois consécutifs.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui cherchent à saisir le potentiel de croissance d'actions mondiales sur lesquelles des dividendes sont versés ou non et à obtenir une plus-value du capital à partir d'une exposition concentrée aux actions mondiales axées sur l'innovation, le développement exceptionnel de produits ou de services et le leadership d'entreprise. Le fonds convient aux investisseurs qui prévoient investir à moyen et à long terme.

## UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (revenu ou gain en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres séries, fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont payables à la société de votre représentant pour les parts de série F du fonds.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série correspondent à 0,85 % de la valeur de la série. Puisque cette série est nouvelle, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

À son gré, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion d'une série du Fonds, ce qui entraînerait une réduction des frais de gestion facturés à l'égard de cette série. Si le gestionnaire renonce en totalité ou en partie aux frais de gestion, il se réserve le droit de mettre fin à cette renonciation en tout temps sans aviser les porteurs de parts visés ni obtenir leur consentement. D'après ce pouvoir discrétionnaire, le gestionnaire a temporairement réduit les frais de gestion qui s'appliquent aux parts de série F du Fonds avec prise d'effet jusqu'au 31 mars 2026 de sorte que, jusqu'à ce moment, les frais de gestion à l'égard des parts série F du Fonds seront nuls (la « réduction temporaire des frais »). Après le 31 mars 2026, sauf en cas de report, la réduction temporaire des frais prendra fin (sans nécessiter d'envoyer un avis aux porteurs de parts ou d'obtenir leur approbation) et les frais de gestion seront facturés comme il est décrit dans le paragraphe ci-dessus.

### Renseignements sur la commission de suivi

Ninepoint Partners LP ne paie pas de commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de série F du fonds.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

| FRAIS                                                 | CE QUE VOUS PAYEZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Compte assorti de frais</b>                        | Les parts de série F du fonds ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte assorti de frais auprès de la société de leur représentant, laquelle a signé une entente avec Ninepoint Partners LP. Vous versez à la société de votre représentant des honoraires pour ses conseils en placement et autres services.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Frais d'échange ou de conversion</b>               | La société de votre représentant peut vous facturer des frais allant de 0 % à 2 % de la valeur des parts visées par l'échange ou le reclassement, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Frais d'opérations à court terme</b>               | Ninepoint Partners LP peut imposer des frais d'opérations à court terme, qui sont payables au fonds par le porteur de parts, allant jusqu'à 1,5 % de la valeur liquidative totale des parts rachetées dans les 20 jours de leur souscription ou d'échange. Aux fins des frais d'opérations à court terme, les parts seront considérées comme ayant été rachetées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Si Ninepoint Partners LP détecte des opérations excessives visant les parts d'un porteur de parts du fonds dans les 90 jours de leur date de souscription ou d'échange, elle se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires correspondant à 3,0 % de la valeur liquidative des parts. |
| <b>Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés</b> | Aucuns frais ne sont facturés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

### RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP  
Royal Bank Plaza, Tour Sud  
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27  
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707  
Télécopieur : 416 628-2397  
Courriel : [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com)  
Site Web : [www.ninepoint.com/fr](http://www.ninepoint.com/fr)  
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilières.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca).